



PROCES-VERBAL

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 25 OCTOBRE 2018

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 25 OCTOBRE 2018

Le Conseil métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

CONSEILLERS METROPOLITAINS : 81

PRESENTS : Monsieur Thierry ALBERTINI, Madame Edith AUDIBERT, Madame Hélène AUDIBERT, Monsieur Christian BARLO, M. Robert BENEVENTI, Madame Nicole BERNARDINI, Madame Véronique BERNARDINI, Madame Nathalie BICAIS, Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Michel BONNUS, Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Madame Béatrice BROTONS, Monsieur François CARRASSAN, Madame Fabiola CASAGRANDE, M. Robert CAVANNA, M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Jean-Pierre COLIN, Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Michel DALMAS, Monsieur Jean- Guy DI GIORGIO, Madame Annick DUCARRE, M. Hubert FALCO, Madame Amandine FUMEX, Madame Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean- Pierre GIRAN, M. Marc GIRAUD, M. Jean-Pierre HASLIN, Madame Christiane JAMBOU , Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Michel LANDOLFINI, Madame Danièle LE GAC, Madame Raphaëlle LEGUEN, Monsieur Emilien LEONI, Madame Geneviève LEVY, Monsieur Mohamed MAHALI, Madame Sylvie MAHIEU, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Edwige MARINO, Madame Josette MASSI, M. Jean-Louis MASSON, Madame Anne-Marie METAL, Madame Valérie MONDONE, Monsieur Christophe MORENO, M. Ange MUSSO, Madame Christine PAGANI-BEZY, Madame Reine PEUGEOT, Madame Chantal PORTUESE, Monsieur Guy REBEC, Madame Valérie RIALLAND, Madame Anne-Marie RINALDI, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Hervé STASSINOS, Monsieur Yann TAINGUY, Madame Karine TROPINI, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Monsieur Jérémy VIDAL, M. Gilles VINCENT, Monsieur Jean-Yves WAQUET

REPRESENTES : Madame Dominique ANDREOTTI représenté(e) par Madame Béatrice MANZANARES, Monsieur Claude ASTORE représenté(e) par Madame Christiane JAMBOU, Madame Martine BERARD représenté(e) par Monsieur Michel LANDOLFINI, Monsieur Amaury CHARRETON représenté(e) par M. Yannick CHENEVARD, Monsieur Anthony CIVETTINI représenté(e) par Monsieur Christian BARLO, Madame Caroline DEPALLENS représenté(e) par Monsieur Laurent JEROME, Monsieur Marc DESGORCES représenté(e) par Monsieur Frédéric BOCCALETTI, Monsieur Jean-Pierre EMERIC représenté(e) par Madame Anne-Marie METAL, Madame Florence FEUNTEUN représenté(e) par M. Robert CAVANNA, Monsieur Alain FUMAZ représenté(e) par Madame Annick DUCARRE, Madame Marcelle GHERARDI représenté(e) par Madame Geneviève LEVY, Mme Christiane HUMMEL représenté(e) par Monsieur Jacques COUTURE, Monsieur Yves KBAIER représenté(e) par Madame Danièle LE GAC, Madame Laure LAVALETTE représenté(e) par Monsieur Jean-Yves WAQUET, Monsieur Guy MARGUERITTE représenté(e) par Madame Béatrice BROTONS, Monsieur Jérôme NAVARRO représenté(e) par Madame Valérie MONDONE, Madame Audrey PASQUALI-CERNY représenté(e) par Madame Amandine FUMEX, Madame Denise REVERDITO représenté(e) par Madame Marie-Christine BOUCHEZ, Monsieur Léopold TROUILLAS représenté(e) par Madame Josette MASSI, M. Marc VUILLEMOT représenté(e) par Madame Raphaëlle LEGUEN

ABSENTS : Madame Vanessa GERBY-GEBELLIN, Monsieur Damien GUTTIEREZ.

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018.....	6
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018	6
N° 01. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2017	6
N° 02. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU (SIAE) LA VALETTE - LA GARDE - LE PRADET - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2017	7
N° 03. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017	7
N° 04. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU (SIAE) LA VALETTE - LA GARDE - LE PRADET - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017	8
N° 05. BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018	9
N° 06. BUDGET ANNEXE PAM ST MANDRIER DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018.....	9
N° 07. BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018.....	10
N° 08 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018.....	10
N° 09. BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018	11
N° 10. BUDGETS ANNEXES DES PORTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE RÉVISION POUR L'ANNÉE 2018 POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET LA TOUR FONDUE	11
N° 11 AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS DES BUDGETS ANNEXES DES PORTS.....	12

N° 12 ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET CRÉANCES ÉTEINTES DES BUDGETS ANNEXES DES PORTS.....	12
N° 13 TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE TOULON.....	13
N° 14 TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE CARQUEIRANNE	13
N° 15 TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DU PRADET	14
N° 16. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES GÉRÉS EN M57	14
N° 17 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR : "AMENAGEMENT D'UN MUSEE DES CULTURES ET DU PAYSAGE DANS LE BATIMENT COMMUNAL DENOMME "LA BANQUE" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE".....	14
N° 18 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA CRAU POUR " CONSTRUCTION DU PARC DES SPORTS PALAZY" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	15
N° 19 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON POUR " REHABILITATION DU MUSEE D'ART" (LECLERC) - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	15
N° 20 CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU PRADET POUR "AMENAGEMENT D'UN JARDIN RUE LANTRUA" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE	16
N° 21 DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE DE LA METROPOLE TPM	16
N° 22 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UNE NOUVELLE OPAH SUR LE CENTRE ANCIEN DE TOULON ET MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC.....	16
N° 23 CONTRAT D'ABONNEMENT LONGUE DUREE POUR LE PARC DE STATIONNEMENT DELAUNE A TOULON- AUTORISATION DE SIGNATURE	17
N° 24. AVENANT N°2 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PARKINGS ALBERT 1ER, COLIBRI, DELAUNE, FACULTE, ITALIE, LAFAYETTE, LIBERTE, MAYOL,PEIRESC ET PLACE D'ARMES A TOULON.....	18
N° 25 DENOMINATION DE LA VOIE "IMPASSE DE L'OPPIDUM" A LA VALETTE DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE	19

N° 26 ADAPTATION DU PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019 -	19
N° 27 VILLE DU PRADET - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)	21
N° 28 AVIS DU CONSEIL METROPOLITAIN SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULON DANS LE CADRE DE LA DUP RELATIVE A LA MISE A 2X3 VOIES DE L'A57, SECTION BENOIT MALON/PIERRE RONDE	29
N° 29 AVIS DU CONSEIL METROPOLITAIN SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA VALETTE-DU-VAR DANS LE CADRE DE LA DUP RELATIVE A LA MISE A 2X3 VOIES DE L'A57, SECTION BENOIT MALON/PIERRE RONDE	29
N° 30 VILLE D'OLLIIOULES - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLLIIOULES	32

La séance est ouverte à 9 h 05 par Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, ancien ministre.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, j'ouvre notre séance du Conseil métropolitain. C'est une séance plus administrative que décisionnelle, nous ne prenons que des décisions de toute manière, mais c'est une séance réglementaire. Vous savez que nous votons nos budgets primitifs en décembre et la loi nous permet de réajuster, dans le courant d'année bien souvent, avec des comptes administratifs ; c'est ce que nous faisons.

Nous votons un budget de 650 M€ qu'il faut réajuster à quelques millions d'euros ces différents budgets, et puis il y a les comptes de gestion à voter, ce sont donc des réglementations administratives qui s'imposent.

Je vais demander à notre secrétaire de séance qui est notre benjamin du jour de procéder à l'appel.

(Monsieur Christophe Moreno procède à l'appel nominal.)

Mes chers collègues, Christophe, merci. Nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS METROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2018

Je vais mettre aux voix le procès-verbal de notre séance du 21 septembre 2018 ainsi que le compte rendu des décisions métropolitaines. S'il n'y a pas de remarque, je vais les mettre aux voix.

Qui est favorable pour les adopter ? Défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont adoptées, je vous en remercie.

n° 01. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2017

M. Le PRÉSIDENT.- Je vais demander à M. Le Trésorier-Payeur Principal, pour les deux premiers comptes de gestion, de nous quitter un petit instant. Il faut mettre aux

voix l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal sur le syndicat intercommunal pour l'amélioration de la sécurité de la circulation.

(Sortie de M. le Trésorier-Payeur Principal)

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

**n° 02. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU (SIAE) LA VALETTE - LA GARDE - LE PRADET
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRÉSORIER PRINCIPAL EXERCICE 2017**

La même chose sur le syndicat intercommunal d'alimentation en eau de La Valette - La Garde - Le Pradet, on approuve le compte de gestion de M. le Trésorier-Payeur Principal.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Ils sont adoptés. On demande donc à Monsieur le Trésorier de regagner sa place s'il le souhaite et je passe la parole à notre collègue Ange Musso.

(Retour de M. le Trésorier-Payeur Principal)

M. Le PRÉSIDENT.- Ange, tu devrais présenter les deux comptes administratifs.

n° 03. SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2017

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de voter le compte administratif, exercice 2017, du syndicat intercommunal pour l'amélioration de la

sécurité de la circulation. Le résultat de clôture 2017, toutes sections confondues, s'élève à 90437,31 €. Comme il n'y a pas de restes à réaliser à la section d'investissement, il s'agit du résultat net de clôture 2017.

n° 04. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU (SIAE) LA VALETTE - LA GARDE - LE PRADET - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2017

M. MUSSO.- Pour la délibération n° 4, il s'agit du compte administratif du syndicat intercommunal d'alimentation en eau La Valette – La Garde – Le Pradet. Le résultat net de clôture, toutes sections confondues, s'élève à 416 241,14 € ; en l'absence de restes à réaliser à la section d'investissement, il s'agit du résultat net de clôture global.

M. Le PRÉSIDENT.- Pour le vote des deux délibérations, je vais quitter la présidence. Christiane Hummel n'étant pas là, c'est Jean-Sébastien Vialatte qui va présider l'assemblée. Merci.

(Sortie de M. le Président qui cède la présidence de la séance à M. Vialatte)

M. VIALATTE.- Mes chers collègues, il s'agit de voter les deux comptes administratifs correspondants aux deux comptes de gestion que vous venez d'adopter ; ils sont évidemment en tous points conformes.

Je mets donc aux voix le compte administratif du syndicat intercommunal pour l'amélioration de la sécurité de la circulation. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ne participe pas au vote : 1 - M. le Président, Hubert FALCO

(Adoption à l'unanimité.)

Je mets donc aux voix le deuxième compte administratif relatif au Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau: qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ne participe pas au vote : 1 - M. le Président, Hubert FALCO

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté.

(Retour de M. le Président qui reprend la présidence de la séance).

M. Le PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Sébastien ainsi qu'à vous toutes et à vous tous.

Je reprends la présidence et je donne la parole à Ange Musso.

**n° 05. BUDGET PRINCIPAL DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le Budget principal de la Métropole, la décision modificative n° 3, il s'agit d'ajustements pour :

- des transferts de crédit entre chapitres,
- du rajout de crédits pour des acquisitions foncières,
- du versement de subventions d'investissement sur les trois budgets annexes.

En section de fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 24 152,55 €, et en section d'investissement à 18 617 787,81 €.

M. Le PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques, mes chers collègues ? S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 7- M.Boccaletti –M.Desgorges – M.KBAIER –
MME Lavalette – MME Le Gac – M.Rebec –M.Waquet**

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. Ange, tu poursuis.

**n° 06. BUDGET ANNEXE PAM ST MANDRIER DÉCISION MODIFICATIVE N°2 -
EXERCICE 2018**

M. MUSSO.- Le budget annexe PAM de Saint-Mandrier, la décision modificative n° 2. Il s'agit :

- de l'ajustement des dotations aux amortissements des immobilisations,

- de la prise en compte d'une subvention d'investissement du Budget principal.

En fonctionnement, notre DM s'équilibre à 1 009,40 €, en investissement à 0 €.

M. Le PRÉSIDENT.- La PAM de Saint-Mandrier, si certains s'en inquiétaient, commence à être pleine en matière d'entreprises et cela fonctionne très bien.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. Tu poursuis, Ange, avec les pépinières et hôtel d'entreprises.

n° 07. BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRES ET HÔTEL D'ENTREPRISES DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- La décision modificative n° 2 s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 7 383,15 € ; il n'y a pas de DM en fonctionnement.

M. Le PRÉSIDENT.- Pas de remarque, mes chers collègues ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. Tu passes au budget annexe de Toulon port de commerce, la décision modificative n° 2.

n° 08. BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- Cette DM a pour objet l'inscription de crédits nécessaires à la régularisation des dotations aux amortissements de l'exercice 2018 qui s'équilibre à 0 €.

M. Le PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 -M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. La DSP sur l'eau.

n° 09. BUDGET ANNEXE DSP EAU - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2018

M. MUSSO.- La DSP sur l'eau s'équilibre en fonctionnement à 343 742 €, et en investissement à 2 685 000 €.

M. Le PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. Le budget annexe des ports.

n° 10. BUDGETS ANNEXES DES PORTS DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE RÉVISION POUR L'ANNÉE 2018 POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET LA TOUR FONDUE

M. MUSSO.- Il s'agit de la constitution de la provision pour gros entretiens et grosses révisions pour l'année 2018 pour les ports de Porquerolles et de la Tour Fondue, soit :

- 85 000 € pour le port de Porquerolles,

- 90 000 € pour le port de la Tour Fondue.

M. Le PRÉSIDENT.- Pas de remarque, mes chers collègues ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Il est ainsi adopté. Les comptes de tiers.

n° 11. AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS DES BUDGETS ANNEXES DES PORTS

M. MUSSO.- Il s'agit d'ajustement de la provision pour dépréciation des comptes de tiers pour les budgets annexes des ports de Toulon, du Lazaret, de Porquerolles, du Brusq, de la Tour Fondue et de la Madrague de Giens, pour un montant total de 4 444 € en dotation et 26 066 € en reprises de provisions.

M. Le PRÉSIDENT.- Pas de remarque ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. On poursuit, Ange, avec les non-valeurs des créances irrécouvrables.

n° 12. ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET CRÉANCES ÉTEINTES DES BUDGETS ANNEXES DES PORTS

M. MUSSO.- Créances irrécouvrables et créances éteintes pour tous les budgets annexes des ports pour un montant total de 18 137,59 €.

M. Le PRÉSIDENT.- On s'en tire plutôt bien ! Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté. Le transfert partiel de l'excédent du budget annexe de l'eau.

n° 13. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE TOULON

M. MUSSO.- La Ville de Toulon a décidé de transférer partiellement le solde d'exécution de la section d'investissement à la Métropole à hauteur de 3 099 504,06 € ; c'est simplement la partie qui va permettre de financer les reports pris en charge par la Métropole et les travaux programmés préalablement par la Ville de Toulon.

M. Le PRÉSIDENT.- C'est la règle pour chaque commune de la Métropole, chers collègues. Il faut passer par là pour que nos budgets avancent.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1- M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté, je vous en remercie.

Le transfert de l'excédent du budget annexe eau de la Ville de Carqueiranne.

n° 14. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DE CARQUEIRANNE

M. MUSSO.- C'est la même chose pour un montant de 432 266,80 €.

M. Le PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Pour la Ville du Pradet, Ange.

n° 15. TRANSFERT PARTIEL DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE EAU DE LA VILLE DU PRADET

M. MUSSO.- Pour la Ville du Pradet, la même chose pour un montant de 74 646,59 €.

M. Le PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté. Ange, tu poursuis.

n° 16. FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES GÉRÉS EN M57

M. MUSSO.- Il s'agit de fixer les durées d'amortissement concernant le budget principal et les budgets annexes gérés en M57. Vous avez le tableau des durées d'amortissement, je ne vais pas les reprendre un par un, donc si vous êtes d'accord de l'approuver c'est purement administratif et financier.

M. Le PRÉSIDENT.- Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

n° 17. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS POUR : "AMENAGEMENT D'UN MUSEE DES CULTURES ET DU PAYSAGE DANS LE BATIMENT COMMUNAL DENOMME "LA BANQUE" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE"

M. Le PRÉSIDENT.- Les fonds de concours avec le premier pour la Ville d'Hyères-les-Palmiers.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

n° 18. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE LA CRAU POUR " CONSTRUCTION DU PARC DES SPORTS PALAZY" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRÉSIDENT.- Le second pour la Ville de La Crau.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

n° 19. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DE TOULON POUR " REHABILITATION DU MUSEE D'ART" (LECLERC) - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRÉSIDENT.- Fonds de concours pour la Ville de Toulon.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

n° 20. CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR TPM A LA VILLE DU PRADET POUR "AMENAGEMENT D'UN JARDIN RUE LANTRUA" - EXERCICE 2018 - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRÉSIDENT.- Fonds de concours pour la Ville du Pradet.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Vous savez que les fonds de concours, c'est un avantage que nous avons maintenu grâce à une santé financière qui est encore saine. Un avantage que nous avons maintenu – pour ceux qui peuvent penser qu'on les passe très vite – mais le choix de l'investissement est le choix du Conseil municipal de chaque ville. Le Conseil métropolitain entérine les choix des Conseils municipaux. Une fois de plus, on montre bien là que ce sont les Conseils municipaux qui continuent d'administrer leur ville, ce n'est pas la Métropole ; c'est clair.

n° 21. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE DE LA METROPOLE TPM

M. Le PRÉSIDENT.- Mme LAVALETTE remplace M. DESGORCES qui a décidé de ne plus siéger à la commission Culture, et c'est le groupe Rassemblement National qui nous propose Mme Lavalette, et on l'accepte.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 – M. BARLO – M. CIVETTINI – M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

n° 22 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR UNE NOUVELLE OPAH SUR LE CENTRE ANCIEN DE TOULON ET MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC

M. Le PRÉSIDENT.- Autorisation de signature d'une convention avec l'OPAH sur le centre ancien de Toulon et les modalités d'information du public : c'est la règle là aussi.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

**ABSTENTION : M.Boccaletti – M.Desgorges – M.Kbaier –
MME Lavalette – MME Le Gac – M.Waquet**

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté.

Yannick.

n° 23. CONTRAT D'ABONNEMENT LONGUE DUREE POUR LE PARC DE STATIONNEMENT DELAUNE A TOULON- AUTORISATION DE SIGNATURE

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, cette délibération permettra à Pôle Emploi de prendre 14 abonnements dans le parking Delaune, parking situé au Pont du Las et ce pour une durée de 15 années.

M. Le PRÉSIDENT.- Puisque l'on a un peu de temps, en parlant de Pôle Emploi, même si quelqu'un m'a dit en conseil municipal que c'était une feuille de chou. L'INSEE a publié les chiffres d'octobre, pas une ville ou une autre, pas la métropole ni l'une des villes, et on constate une fois de plus que notre territoire est celui qui crée le plus d'activités sur la région, cela se confirme. Lorsque l'on dit que notre territoire est le territoire qui tire le département par le haut, cela se confirme. En matière économique et en matière de taux de chômage, pour le deuxième trimestre 2018 :

- nous sommes à 9,7 % sur notre territoire,
- le territoire de Draguignan est à 11,7 %,
- le territoire de Fréjus-Saint-Raphaël est à 12,2 %,
- l'ensemble du département du Var est à 10,2 %,
- la Région est à 10,6 %.

Voyez aussi que l'on a durant l'année 2017 créé 2 362 établissements actifs sur la zone économique de TPM, ce qui représente une progression de 4,8 %. A une période où les choses sont difficiles pour tout le monde, cela prouve que la politique qu'ensemble nous mettons en place, en matière de développement économique, est une politique qui porte ses fruits.

Je la mets au vote : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Elle est ainsi adoptée, et je vous en remercie.

Tu poursuis, Yannick.

n° 24. AVENANT N°2 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES PARKINGS ALBERT 1ER, COLIBRI, DELAUNE, FACULTE, ITALIE, LAFAYETTE, LIBERTE, MAYOL, PEIRESC ET PLACE D'ARMES A TOULON

M. CHENEVARD.- Merci. Il s'agit de l'avenant n° 2 relatif au fonctionnement et aux travaux des dix parkings dans la ville de Toulon ; ces parkings sont aujourd'hui exploités par la société Q-Park qui a 20 M€ de travaux à réaliser sur la durée de l'opération. Pour ceux qui ont l'occasion d'y aller, vous voyez que cela avance bien, ce sont de beaux travaux de modernisation sur les caisses, sur les fonctionnements, bientôt sur l'identification des places disponibles à l'intérieur de ces parkings : 6 600 places de stationnement dans le cœur de Toulon.

Il y a donc 20 M€ de travaux à réaliser. Durant ces opérations, pour ceux qui s'en souviennent, il y a eu un feu à l'intérieur du parking Lafayette (qui n'a rien à voir avec les travaux) mais ce feu a évidemment perturbé l'exploitation du parking, et puis un certain nombre d'éléments nécessitant des travaux complémentaires ont été détectés.

Cet avenant vous permet de prendre en compte cet ensemble-là, de rallonger de dix mois la durée de délégation de service public pour amortir le montant de ces travaux.

M. Le PRÉSIDENT.- C'est le privé qui a décidé d'investir 20 M€ pour que nos parkings soient plus attractifs. Je dois vous dire que c'est une très bonne chose. Certains disent : « Oui, mais le parking est cher », le tarif le plus haut à Marseille est de 3 €, le tarif moyen de 1,92 € et nous sommes largement au-dessous quand on les compare à d'autres villes. Q-Park a passé un engagement avec nous : il effectue 20 M€ de travaux à la condition, que nous avons fixée, de ne pas augmenter les tarifs en cours.

Je vais mettre aux voix ce dossier si vous le permettez : qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est ainsi adopté.

C'est intéressant de voir les tarifs des autres grandes villes ; c'est une discussion que l'on aura en conseil municipal de la Ville de Toulon.

n° 25. DENOMINATION DE LA VOIE "IMPASSE DE L'OPPIDUM" A LA VALETTE DU VAR - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. Le PRÉSIDENT.- La dénomination d'une impasse à La Valette, c'est le Conseil municipal de La Valette qui nous donne le nom de l'impasse bien sûr. Là aussi, on préserve la proximité assurée par chacune des communes et on propose l'impasse de l'Oppidum.

Qui est favorable à l'impasse de l'Oppidum ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

C'est adopté, je vous en remercie.

Yannick, tu poursuis.

n° 26. ADAPTATION DU PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2018/2019 -

M. CHENEVAR.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous adaptons comme chaque année le plan des transports scolaires à la réalité, une fois que la rentrée est passée. Vous savez que nous préparons les rentrées scolaires pour que le maximum d'élèves puisse utiliser les transports collectifs pour se rendre dans leur établissement. Le mois de septembre en général est toujours un mois d'adaptation, puisque les établissements modifient leurs horaires sans forcément en avvertir l'autorité organisatrice de la mobilité, il y a pour certains arrêts à un moment donné plus d'enfants que prévu, donc nous l'adaptons, et notamment là, sur le secteur de La Crau où il y a eu une très forte croissance. M. le Maire de La Crau a eu l'occasion d'ailleurs de lui-même utiliser très souvent le matin les transports et les transports scolaires pour vérifier ces améliorations.

M. Le PRÉSIDENT.- Il va au collège, le Maire de La Crau, ou au lycée encore ? Bravo, Monsieur le Maire de La Crau ! On s'y remet à tout âge ! (*Rires*)

M. CHENEVARD.- Une très forte augmentation donc, puisqu'il y a eu une poussée de 50 % de demandes supplémentaires, notamment en direction de Costebelle.

Je profite de cette délibération pour préciser que depuis la rentrée nous assistons à une forte fréquentation. Vous vous souvenez de la précédente délibération où vous avez acté les modifications des nocturnes, c'est-à-dire la mise en place de services, notamment le jeudi soir, le vendredi soir, le samedi soir où l'on prolonge le fonctionnement du réseau. Le résultat, on fait quand même plus 60 % sur les nocturnes depuis la rentrée. Cela veut dire qu'il y a vraiment une demande, que cette demande est satisfaite. Cela nous permet d'avoir en particulier les étudiants qui le jeudi soir ont souvent des soirées étudiantes, de les avoir ainsi plutôt dans les transports en commun que dans des voitures avec les prises de risques que cela implique.

M. Le PRÉSIDENT.- Cela nous permettra de rester le premier réseau de transports en commun de France ; ce sont les usagers qui l'ont décidé ainsi, ce n'est pas nous. Laissons dire ceux qui ont à dire le contraire.

Le Maire de La Crau voulait parler ; excusez-moi, Monsieur le Maire, parlez-nous de cette reconversion.

M. SIMON.- Ce n'est pas une reconversion, mais je tiens à remercier Yannick déjà pour son efficacité, et puis tous les services de TPM ainsi que la RMTT parce que j'ai pris la mesure de la difficulté d'organiser un service scolaire et des lignes qui sont entre La Crau et Hyères. Je tiens vraiment à les féliciter et à les remercier. C'est très difficile d'organiser quelque chose parce que l'on vient de me donner une note où c'était 50 %, certes en 2018, mais aussi 50 % en 2017, ce qui veut dire qu'il y a eu 100 % d'augmentation d'effectifs sur la ligne, ce qui veut dire que l'efficacité est avérée. Merci.

M. Le PRÉSIDENT.- Oui, l'efficacité est avérée à des tarifs les moins chers de France. Je précise qu'un jeune étudiant avec 0,47 centime d'euro à la journée peut parcourir l'ensemble du territoire métropolitain. Je précise aussi, cela fait plaisir, qu'il y a eu un excellent reportage sur les transports dans toute la France où il a été dit que c'était une aberration de réclamer le transport en commun gratuit. Si on faisait le transport en commun gratuit, il faudrait trouver 60 M€ et donc nous serions dans l'obligation d'augmenter les impôts d'autant et ce serait les contribuables qui seraient aussi mis à contribution ! Difficile... On peut tout faire, on peut tout dire, on peut tout demander, mais après il y a la réalité.

Qui est favorable à ce dossier ? Défavorable ? Abstention ?

(*Vote à main levée*)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté, je vous en remercie.

Robert, pour la Ville du Pradet.

n° 27. VILLE DU PRADET - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)

M. BENEVENTI.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'instituer le droit de préemption urbain simple sur les zones urbaines du Plan local d'urbanisme, telles qu'annexées à la délibération, à savoir : le centre historique du Pradet (zone UA), l'hyper centre (zone UB) et la partie la plus centrale de la zone UC du PLU.

Il est également proposé, puisque nous en avons la compétence, de désigner la Métropole TPM comme bénéficiaire de ce droit.

M. Le PRÉSIDENT.- Pas de remarque mes chers collègues ?

Excusez-moi, vous avez la parole, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président. Il est question dans cette délibération de permettre un droit de préemption urbain sur la commune du Pradet afin de faciliter le développement de la construction de logements, et notamment de logements sociaux. On ne peut qu'approuver cette intention dans la mesure où entre 65 et 70 % des Varois sont éligibles aux logements sociaux. La population du Var augmente, ce qui veut dire que notre département est attractif, mais cette nouvelle population il faudra bien la loger quelque part.

M. Le PRÉSIDENT.- Et quand on la loge, on a des recours gracieux en disant qu'il ne faut pas faire des immeubles ! C'est vrai, vous avez raison, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Et si possible il faudra la loger, pas toujours à La Garde ou à La Seyne.

M. Le PRÉSIDENT.- On la loge dans toutes les communes.

M. REBEC.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, vous m'avez donné la parole, j'aimerais bien ne pas être interrompu toutes les deux phrases.

M. Le PRÉSIDENT.- Vous ne vous gênez pas pour m'interrompre régulièrement.

Allez, vous avez la parole.

M. REBEC.- Donc la ville du Pradet est aujourd'hui en carence, contrairement si l'on en croit le *Var Matin* d'aujourd'hui où La Valette n'est pas en carence, donc la ville du Pradet est en carence, c'est-à-dire que non seulement elle n'a pas atteint l'objectif de 25 % de logements sociaux exigé par la loi, elle en est même loin avec moins de 10 % actuellement, et de plus elle n'a montré aucune volonté de réduire cet écart.

Je vous pose deux questions : combien de logements sociaux doivent être construits entre 2017 et 2019 pour sortir de cette situation de carence ? Deuxième question : à combien en êtes-vous ?

C'est donc l'État qui va prendre la main, c'est-à-dire le préfet qui va décider où et combien il va construire de logements sociaux dans cette ville, et l'État, pour construire, a besoin de terrains, or le périmètre d'application de ce droit de préemption proposé dans cette délibération est tout à fait insuffisant. Le centre historique déjà bien dense, l'hyper centre bien dense également, ainsi que la partie la plus centrale de la zone UC du PLU, une petite zone très proche du centre.

Nous souhaitons bon courage à M. le Préfet pour préempter des terrains qui répondront suffisamment aux besoins de logements sociaux dans cette commune. De plus, une telle délibération ne risque-t-elle pas d'inspirer d'autres communes de la Métropole fortement réticentes à développer du logement pour tous sur leur territoire ?

En conséquence, je voterai contre cette délibération, mais je demande que vous répondiez pour éclairer cette assemblée aux deux questions que je vous ai posées, à savoir combien de logements sociaux doivent être construits d'ici 2019, et à combien en êtes-vous ? Merci.

M. Le PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur Rebec, vous voyez que je ne vous ai pas interrompu.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

M. Le PRÉSIDENT.- Et donc je souhaite bon courage au maire du Pradet parce que je crois que vous avez l'intention de vous transférer au Conseil municipal du Pradet, vous allez quitter le Conseil municipal de Toulon, donc bon courage !

Oui, parce que là nous examinons une décision du Pradet. Lorsque je dis que les communes gardent leur autonomie, cette décision de préemption, ce n'est pas le président de la Métropole qui va préempter à La Garde, qui va préempter au Revest, à Carqueiranne, au Pradet ou ailleurs, c'est le Conseil municipal du Pradet qui est souverain et qui justifie sa politique. À la défense du maire du Pradet, puisque vous avez cité un quotidien, vous avez vu cette semaine sur un quotidien que dès qu'un immeuble se monte, tout le monde est pour le logement social mais à condition que ce ne soit pas devant chez soi ! Il faut le faire chez le voisin, et quand un immeuble se fait, parce que vous avez raison en disant que le département est attractif, le territoire est attractif, nous recevons aussi avec des logements sociaux bon nombre de jeunes actifs qui désirent vivre sur la ville. Vous savez que maintenant en termes d'aménagement du territoire on a le contre-courant de ce qui s'est passé il y a dix ans.

Il y a dix ans les gens partaient des grandes villes, quelque qu'elles soient, pour aller en périphérie ou dans les villages. J'ai connu ce phénomène dans mon propre village, puisque j'ai la particularité d'avoir été le maire d'un village avant d'être le maire d'une grande ville, j'ai connu le temps où il fallait protéger le village d'une surpopulation qui arrivait. Heureusement que nous avons à l'époque des cartes communales, vous voyez que je vous parle d'un temps... Maintenant, ce sont des PLU pour protéger ces villages.

Le maire du Pradet a ses problèmes, cela regarde le Conseil municipal du Pradet, et je vais demander au maire du Pradet de vous répondre, Monsieur Rebec.

M. STASSINOS.- Merci, Président. Chers collègues, Monsieur Rebec, comme l'a dit le président, il s'agit de la ville du Pradet apparemment que vous ne connaissez pas très bien.

Un constat d'abord : vous dites que 70 % des Varois ont droit à un logement social ; d'abord, ce n'est pas un droit, c'est la possibilité. Ensuite, je pense que vous en rêvez, mettez la barre à 100 % ! Et si 70 % y ont droit, pourquoi ne met-on pas l'obligation de faire des logements sociaux à 70 % ? La vérité, c'est que cette loi est inapplicable sur notre territoire, elle ne tient pas compte des spécificités territoriales. Je trouve dommage qu'elle n'ait pas été amendée. Personne ne conteste la nécessité de faire du logement social autour de cette table, personne ne le conteste autour de cette assemblée, chaque commune fait des efforts.

Le constat est le suivant : l'objectif de 25 % est inatteignable. On ne l'atteindra jamais au Pradet, mais il n'y a pas qu'au Pradet qu'on ne l'atteindra pas, à La Seyne ils n'y sont pas, à Toulon ils n'y sont pas, la seule commune de la Métropole à 25 % c'est La Garde pour des raisons historiques. Toutes nos communes sont en difficulté. Chacun des maires présents autour de cette table a les mêmes difficultés que moi, à des degrés divers, en fonction de la taille de la commune, en fonction des spécificités territoriales.

Cette loi date de trop longtemps, elle a été faite par des ministres qui viennent tous du 93, qui ont leurs problématiques qu'ils essayent de mettre dans toutes les communes du territoire. Que la solidarité fonctionne, c'est bien normal, nous sommes sur un territoire qui est solidaire, chacun des maires s'engage à construire des logements sociaux, chacun des maires construit du logement social, mais les objectifs qui sont demandés par le Gouvernement sont inatteignables. On l'a expliqué des dizaines de fois au préfet, on l'a expliqué des dizaines de fois au Gouvernement, mais il y a des gens qui sont guidés par l'idéologie qui n'arrivent pas à l'entendre.

Je voudrais aussi parler des spécificités territoriales sur notre territoire ; bien sûr qu'il faut faire du logement social, bien sûr qu'il faut aider et accompagner les publics les plus en difficulté, et c'est vraiment le sens de ces délibérations : c'est d'être efficace dans notre action en faveur du logement social. Il faut être bien sûr efficace en faveur du logement social, mais il ne faut pas oublier que le social ce n'est pas que le logement, c'est aussi créer de l'attractivité, comme l'a dit le président, en termes économiques. Pour créer de l'économie, il faut du foncier, donc si on met tout sur le social il n'y aura plus d'espace pour développer l'économie. On en a parlé avec les services du développement économique de TPM, on a aussi besoin de foncier pour développer l'économie.

On développe de l'économie, cela crée de l'emploi, en créant de l'emploi on fait baisser le chômage et on aide aussi les publics en difficulté. Nous sommes sur des territoires où l'on a une chance énorme qui est de pouvoir créer de l'attractivité touristique et créer de l'emploi autour du tourisme.

J'aimerais vous entendre parler, Monsieur Rebec, de créer de l'attractivité économique, de créer de l'emploi pour les gens qui sont au chômage, de créer de l'emploi pour les gens en difficulté, parce que ça aussi c'est de l'action sociale. On ne vous entend jamais sur ce sujet-là.

Autre action en faveur de nos territoires, c'est l'agriculture. Tous nos territoires – et le maire de La Crau en sait quelque chose, à Hyères également – nous voulons défendre nos zones agricoles.

M. REBEC.- On est d'accord.

M. STASSINOS.- Défendre les zones agricoles c'est aussi empêcher l'urbanisation d'arriver sur ces terres-là. S'il fallait écouter le Gouvernement aujourd'hui, il faudrait dézoner de l'agricole pour faire du foncier, je ne suis pas d'accord avec cela. C'est le choix du Pradet et d'un certain nombre de nos communes.

Donc du logement social en faveur des publics les plus en difficulté, nous le faisons et nous continuons à le faire au travers de cette délibération, mais on tient compte, nous à l'inverse peut-être de vous, de toutes les composantes de l'équilibre territorial : le foncier pour le logement social, le foncier pour l'économie, le foncier pour le tourisme. C'est cela qui fera que nos villes seront harmonieuses, que notre territoire sera harmonieux et que l'on ne se retrouvera pas avec des problèmes comme il peut en exister dans d'autres métropoles ou certains autres endroits en France.

Merci de votre écoute.

M. REBEC.- Je constate que l'on ne répond pas à nos deux questions.

M. Le PRÉSIDENT.- Attendez ! Monsieur le Maire, on est habitué à ce constat, de toute manière M. Rebec pense que l'on ne répond jamais à ses questions, donc peut-être qu'on ne les comprend pas, nous sommes des ânes.

Pourtant, la réponse a été très claire disant qu'effectivement il y a diverses manières de faire du social. On fait du social en matière économique, en matière culturelle, en matière sportive, ainsi que par le soutien de la vie associative.

Je ne comprends pas. Nous discutons une décision souveraine prise démocratiquement par le Conseil municipal du Pradet. C'est aux habitants du Pradet à juger si cette décision est la bonne ou si elle est mauvaise. Ils auront l'occasion de le faire dans un an et demi et donc, la politique du maire sera mise à contribution démocratiquement. Ce n'est pas à nous à juger de la politique du Pradet !

Conservons cette autonomie de chacune des communes. On ne peut pas me reprocher tout et son contraire, et ça vous arrive, peut-être pas vous mais ceux qui défendent vos idées, de répondre que maintenant c'est terminé, que l'on n'a plus de proximité, que tout se fait d'en haut, non ! Tout se fait par les Conseils municipaux et nous sommes respectueux des décisions prises au Pradet, à La Seyne, à Carqueiranne, La Valette ou ailleurs.

Vous avez posé une question, le maire vous a répondu, il vous a fait la même réponse qu'il fera à ses habitants, ce n'est pas à nous juger s'il a raison ou s'il a tort.

Allez-y, Monsieur Rebec.

M. REBEC.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, mais c'est à nous aujourd'hui, en Conseil métropolitain, que vous demandez de voter cette délibération. Juste, je m'étonne de voir le périmètre de ce droit de préemption urbain trop réduit. Tel qu'il est, il ne pourra pas répondre aux besoins de logements sociaux. Ce que je dis est simple, une ville en carence – et il y en a d'autres dans notre métropole – doit proposer sans empiéter sur les terres agricoles, et là nous sommes d'accord, une zone de préemption plus vaste.

M. Le PRÉSIDENT.- M. le Maire du Pradet vous a répondu.

M. REBEC.- J'avais demandé des chiffres, je n'ai obtenu aucun chiffre.

M. Le PRÉSIDENT.- Il les donnera à ses habitants.

M. REBEC.- Ce sera déjà très intéressant.

M. Le PRÉSIDENT.- Voilà, ce sera intéressant. Vous irez au Pradet, faites la campagne du Pradet. Pendant que vous êtes au Pradet vous n'êtes pas ailleurs !

Monsieur le Maire.

M. STASSINOS.- Ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes en carence depuis le début de l'année et l'on faisait plus de logements lorsque nous n'étions pas en carence que depuis qu'on l'est devenu. Ces mesures coercitives, ça ne marche pas ! Ce sont vos amis qui nous ont mis en carence, ça ne marche pas.

M. Le PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, qui est favorable à la Ville du Pradet ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 3 - M. BARLO - M. CIVETTINI- M. REBEC

ABSTENTION : 0

(Adoption à la majorité.)

La délibération est adoptée, je vous en remercie.

Robert, tu poursuis.

M. BENEVENTI.- Merci, Président.

S'agissant de la délibération précédente, je voudrais confirmer ce qu'Hervé Stassinos vient de dire : la mise en carence est contre-productive et c'est exactement l'inverse qui se produit lorsqu'il y a une mise en carence sur une commune. Il faudrait que les personnes qui décident et qui font les changements de lois puissent en tenir compte, car il y a une réelle nécessité. En 2025, on n'arrivera jamais à l'objectif.

M. Le PRÉSIDENT.- Il faudrait que les personnes qui décident se rendent compte qu'il y a des territoires dans ce pays, que les 36 000 communes de France sont administrées par des élus locaux qui en ont assez qu'on leur impose, qu'on leur rogne, voilà ! Qu'on donne l'autonomie ; la décentralisation, dans les règles c'est donner l'autonomie aux élus locaux, or c'est tout le contraire qui se produit aujourd'hui et l'on voit que bon nombre de maires décident de jeter l'éponge en disant : maintenant, assez. Quand on se rendra compte que notre pays c'est avant tout le pays des territoires, que les territoires sont administrés par les élus locaux, qu'on leur donne l'autonomie, c'est tout !

M. VIALATTE.- On pourrait aussi rappeler que l'État ponctionne les fonds propres des Offices d'HLM les mettant dans l'impossibilité de construire. Très rapidement, les Offices n'auront plus de moyens pour construire. On est dans une position schizophrénique de l'État qui nous met en carence d'un côté, et qui de l'autre côté nous ponctionne.

M. Le PRÉSIDENT.- On nous ponctionne, autant les offices d'HLM que les budgets communaux, départementaux, régionaux. On nous dit : avec moins, faites plus.

M. GIRAN.- Je voulais rendre hommage aux sinistrés de Trèbes dans l'Aude, et savoir si l'on applique les 25 % à Trèbes. En d'autres termes, ne faut-il pas aussi tenir compte du contexte ? Depuis les inondations, j'ai entendu dire qu'il fallait arrêter les constructions sur le territoire de Trèbes, est-ce que l'on va appliquer les 25 % à Trèbes ? Je pose cette question.

M. Le PRÉSIDENT.- C'est toujours l' élu local qui est mis en cause. L' élu local ne fait pas assez, quand il fait on lui demande de faire, on lui demande de faire à tout prix et après on le montre du doigt.

M. SIMON.- Je voulais simplement rajouter une chose, parce que cela me scandalise ce que j'entends : depuis que je suis élu, 2008, vous avez vu La Crau quand même, certains vous y passez, vous avez vu comme cela a *poussé*, j'ai fait 25 % de logements sociaux sur le flux. Alors, arrêtez de dire que l'on n'en fait pas ! 25 % et on me donne 850 000 € de pénalité parce que je n'y arrive pas ! Je dois en faire 1 800 avant 2025, c'est impossible ! Je donne 100 permis par an, alors expliquez-moi comment on fait !

M. Le PRÉSIDENT.- Pas d'autres interventions ?

M. BARLO.- Bonjour à toutes et à tous. Il faudra que l'on m'explique lorsque vous dites que la loi est inatteignable. Alors vous parlez d'économie, d'accord, mais comment voulez-vous relancer l'économie si les gens ne peuvent pas se loger ? Il va falloir qu'on m'explique.

M. Le PRÉSIDENT.- Justement, Monsieur, il faut loger des actifs, je suis d'accord avec vous pour loger des actifs.

M. BARLO.- On conteste le chiffre de 70 %, mais c'est la réalité : 70 % des Varois sont éligibles aux logements sociaux, que cela vous plaise ou pas c'est comme ça. Il faut répondre aux besoins. Si vous ne répondez pas aux besoins, que vont faire les gens ? Ils vont se mettre sous des tentes, dans les campings pour vivre, pour aller travailler ? C'est cela que vous voulez.

La loi n'a pas été faite par des ayatollahs, elle a été faite parce que des communes ne répondent pas.

M. Le PRÉSIDENT.- Dans les 12 communes de la Métropole, il n'y a pas que des gens qui vivent au camping et qui vont travailler. En revanche, on reçoit beaucoup de touristes pour faire avancer notre économie et pour que notre territoire soit attractif ; il faut que les territoires libres le soient également. On ne peut pas construire des logements sociaux partout. Chaque commune a ses difficultés, chaque commune a sa spécificité, chaque commune a son territoire ; on ne peut pas généraliser le problème d'une commune sur les 12 autres communes, c'est tout.

M. VIALATTE.- Si c'est pour refaire ce qui a été fait à Berthe il y a quelques années...

M. Le PRÉSIDENT.- Que l'on détruit aujourd'hui d'ailleurs.

(Plusieurs interventions dans l'assemblée hors micro)

M. MUSSO.- Attendez ! Je ne veux pas défendre La Seyne mais il y a eu du travail de fait. Certains immeubles de Berthe sont un problème, d'autres sont très bien.

M. Le PRÉSIDENT.- Allez, cela nous a permis d'animer un peu la séance qui était monotone.

Pardon, allez-y Madame, vous avez la parole.

Mme LEGUEN.- Je trouve curieux que l'on prenne Berthe comme exemple parce qu'il y a eu un énorme travail de fait de la part de la commune de La Seyne sur tout cet espace, et je trouve curieux qu'un autre maire ne voit pas ce travail.

M. VIALATTE.- J'ai dit que si c'est pour refaire le Berthe d'il y a 30, 40 ans que l'on a détruit à grands coups de millions d'euros parce que tout le monde sait que cela ne marche pas, si c'est ce que vous voulez faisons-le et puis dans 20 ans on le détruira.

Mme LEGUEN.- Vous parlez de quelque chose qui n'existe pas. Cela fait bien longtemps que ce type de programme majeur n'existe plus.

M. VIALATTE.- Alors expliquez-moi dans des communes avec la loi littoral, la loi sur le paysage, la loi sur les inondations, on les met où ?!

Mme LEGUEN.- Premièrement, je ne suis responsable de rien. Deuxièmement, la Ville de La Seyne travaille à avancer sur ce genre de choses. Je ne parle pas pour les autres communes, je dis juste que chacun doit faire ce qu'il doit faire.

M. Le PRÉSIDENT.- Voilà !

Mme LEGUEN.- Et je trouve inadmissible que l'on considère qu'il est seulement à La Seyne possible de faire des logements sociaux ; cela me perturbe profondément parce que tout le monde doit prendre une part du travail qui doit être conduit et c'est tout !

M. Le PRÉSIDENT.- À force d'imposer des choses aux maires, on rend les choses impossibles.

Madame, vous avez la parole.

Mme BOUCHEZ.- Simplement, puisque vous défendez le territoire et je vous rejoins tout à fait, mais un territoire organisé, vivant, qui se développe, c'est aussi une répartition des inégalités, voire pour pousser à l'égalité. Pourquoi fait-on le PLH au niveau de l'intercommunalité, pourquoi fait-on des schémas d'organisation de transports à l'échelle de notre territoire métropolitain, ce n'est pas pour rien, et le logement social en fait partie.

Il faudrait aussi que l'on pense à réhabiliter le logement social comme n'étant pas simplement pour les pauvres ou les très pauvres, mais aussi pour permettre l'accessibilité à ceux qui ne veulent pas aller dans le privé, à des actifs, à un premier emploi, première famille, pour après avoir un chemin d'accessibilité vers un autre type de logement. Arrêtons de mépriser le logement social et simplement qu'il y ait une répartition à l'échelle de 30 ans, 40 ans de notre métropole sur quel développement à avoir pour l'accueil du logement, l'accueil des entreprises, l'accueil de la mobilité. A mon avis, ce n'est pas incohérent et ce n'est pas inatteignable, chacun doit y faire un pas.

Il ne faut pas revenir à chaque fois sur les communes, on a un projet métropolitain à porter aussi en faveur de toute la population qui est ici et qui peut être accueillie plus tard.

M. Le PRÉSIDENT.- Madame, nul ne méprise le logement social. Que les choses soient bien claires, pas un maire, pas un élu local ne méprise le logement social. Ce que les maires disent, c'est que l'on adapte le logement social aux besoins du territoire. Un territoire ne ressemble jamais à un autre, une commune ne ressemble pas à une autre. Le maire fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Le maire de La Crau vous disait qu'il a construit tant de logements, il donne mille permis dans une année et dans ces permis il y a des logements sociaux. Il ne méprise pas le logement social.

Le logement social, comme vous l'avez fort bien décrit, est un logement qui peut être pour des jeunes qui débutent. Le problème, c'est ce qui est imposé aux maires qui devient impossible. On ne peut pas construire 1 800 logements par an à La Crau, c'est impossible ! Les gens qui critiquent cela sont des gens qui n'ont jamais eu le pouvoir décisionnel, c'est-à-dire qui n'ont jamais été aux commandes d'une commune. Comment peut-on construire 1 800 logements par an ? Ce n'est pas possible même avec la volonté du maire, parce qu'il manque de terrains, de foncier, parce qu'il faut trouver un juste équilibre entre le développement et la préservation entre les zones agricoles et les zones économiques : c'est la difficulté du maire. Quand on leur impose de construire 1 800 logements dans une année, ça devient impossible. Laissons aux maires la possibilité de développer leur commune comme ils le souhaitent et dans l'intérêt général de leur propre commune.

Après, ce n'est pas à nous Métropole de juger le maire de La Crau, le maire de La Seyne, le maire de La Garde. Gardons cette autonomie ô combien importante et essentielle. La loi nous dit que nous devons entériner par une décision métropolitaine le choix du maire, c'est ce que nous faisons. Après, on pourrait discuter des problèmes de chaque commune. C'est vrai qu'une commune ne ressemble pas à une autre mais nul ne méprise le logement social, c'est le nombre de logements sociaux imposés qui

est difficile et sur lequel s'oppose les maires en disant : on ne pourra pas atteindre un tel niveau.

Madame, vous êtes élue, vous êtes élue dans une ville, on vous impose le nombre de logements sociaux, on vous impose une loi littoral, on vous impose de ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1,2 %, on vous enlève des dotations globales de fonctionnement, et on vous dit construisez 1 800 logements. La difficulté est là, le cri des maires est là ! Laissez-nous gérer nos villes comme on l'entend. Ne nous supprimez pas des moyens, ne nous demandez pas d'en faire toujours plus. C'est tout. Après, nul ne méprise le logement social.

Vous savez, Madame, que ce soit à La Seyne, à La Crau, à Hyères, à Toulon, à La Garde, à Carqueiranne et ailleurs, à La Valette, le maire qui ne respecte pas l'humain, quand je dis le maire c'est son Conseil municipal, l'humain doit primer. En principe, ceux qui ne respectent pas l'humain ne font pas plusieurs mandats parce que c'est l'humain qui décide après, il décide démocratiquement. La difficulté est là. Qu'on ne dise pas : oui, mais on ne respecte pas le logement social ! Non ! L'humain est toujours placé pour un Conseil municipal, quel qu'il soit, au centre des préoccupations des élus locaux. Après, l'humain s'adapte en fonction de la commune, mais le respect de l'humain doit être une des priorités d'un élu local, autrement il ne dure pas, il fait un mandat et il s'en va.

Maintenant, chacun a le droit de dire : vous n'en faites pas assez, vous en faites trop, cela s'appelle aussi la démocratie. C'est bien que l'on ait pu avoir cette discussion.

On a déjà voté, nous passons à la délibération suivante. Tu poursuis, Robert.

n° 28. AVIS DU CONSEIL METROPOLITAIN SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE TOULON DANS LE CADRE DE LA DUP RELATIVE A LA MISE A 2X3 VOIES DE L'A57, SECTION BENOIT MALON/PIERRE RONDE

n° 29. AVIS DU CONSEIL METROPOLITAIN SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA VALETTE-DU-VAR DANS LE CADRE DE LA DUP RELATIVE A LA MISE A 2X3 VOIES DE L'A57, SECTION BENOIT MALON/PIERRE RONDE

M. BENEVENTI.- Il s'agit de l'avis du Conseil métropolitain pour la mise en compatibilité du PLU de Toulon dans le cadre de la DUP relative à la mise à 2x3 voies de l'A57. Vous avez reçu un important dossier pour les deux délibérations qui suivent, d'ailleurs très bien documenté, absolument complet, mais la finalité est de mettre en compatibilité les deux PLU (celui de La Valette et celui de Toulon) afin de réaliser cette mise à 2x3 voies de l'A57.

Il a fallu changer le rapport de présentation, le règlement, la liste des emplacements réservés, les planches graphiques et au bout du bout, cela nous permettra d'avoir un document permettant cette réalisation.

M. Le PRÉSIDENT.- C'est un engagement qu'avait pris le concessionnaire, en l'occurrence Vinci, les deux tubes terminés il fallait mettre la voie de l'A57 en deux fois trois voies, ce qui est une chose avec le nombre de voitures qui traversent.

Voyez comme une commune ne ressemble pas à une autre. Je n'ai de cesse de le dire : notre commune, celle que j'ai l'honneur d'administrer a une particularité, elle est

entre le Faron et la Méditerranée, c'est un entonnoir et dans cet entonnoir on a fait jeter deux autoroutes et on nous a dit : maintenant il faut faire la traversée. Des solutions ont été trouvées dans le temps, le tunnel, les deux voies – parce qu'il fallait faire une voie et pas en faire une autre –, il a fallu se battre, et ce sont quand même 75 000 véhicules par jour qui traversent la ville et qui, en sortant se jettent sur la deux fois deux voies aujourd'hui, qu'il faut passer à deux fois trois voies, parce que si on arrête les encombrements d'un côté on les crée de l'autre.

La difficulté est là, et je loue la volonté de Vinci de prendre en considération cette demande faite par tous de remettre trois voies à la sortie est du tunnel de Toulon. Il y aura des difficultés, parce que là aussi, tout le monde est d'accord pour le faire mais à condition qu'on ne prenne pas un mètre carré de son terrain. Pour le voisin on est d'accord, mais pas pour soi-même. On parlait de solidarité, elle est là aussi la solidarité.

Vous avez la parole, Amiral.

M. WAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, si vous le permettez mon intervention couvrira les deux rapports. Notre groupe votera en faveur de ces deux délibérations de mise en compatibilité des PLU de Toulon et de La Valette, puisqu'elles conditionnent la réalisation de l'élargissement de l'A57.

Sur le fond du projet, nous avons bien noté les préoccupations des riverains, avec d'une part les gênes causées par cet élargissement et pour certains leur hostilité ou leur amertume concernant les expropriations partielles ou totales pour lesquelles ils devront recevoir une juste indemnité. D'autre part, leurs inquiétudes vis-à-vis de la pollution supplémentaire engendrée, sonore ou environnementale, qui devra être limitée impérativement par un mur antibruit efficace.

Nonobstant ces deux points, nous ne contestons pas le caractère d'utilité publique de ce projet qui va dans le sens de l'intérêt général. Cependant, nous attirons également l'attention sur le déroulé des travaux et la nécessité que ceux-ci pénalisent au minimum la circulation, mais nous imaginons, Monsieur le Président, que c'est également une de vos préoccupations et que ce sera aussi celle du maître d'ouvrage.

Nous insistons enfin sur l'importance et la qualité du mur antibruit qui devra être édifié le plus tôt possible et sans retard ; cette demande étant exprimée par un grand nombre de riverains. Je vous remercie.

M. Le PRÉSIDENT.- Nous avons, nous élus, tenu compte des doléances des riverains, obligatoirement. Vous avez parlé du mur antibruit, c'est quelque chose qui s'impose et que nous avons imposé ; Yannick Chenevard va vous répondre.

Après, vous dites : ils sont impactés par les prises de terrains. Comment faire deux fois trois voies sans prise de terrain ? La question est là, mais l'intérêt du riverain a été pris en compte, et nous avons établi un cahier des charges très strict au maître d'ouvrage, et ce cahier des charges se doit d'être respecté.

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, effectivement nous avons d'ailleurs des cycles très réguliers désormais avec la maîtrise d'ouvrage, puisque nous sommes arrivés dans une étape où l'ensemble des plans, l'ensemble des ouvrages d'art, l'ensemble du projet lui-même est désormais bordé. Nous avons beaucoup échangé avec la maîtrise d'ouvrage aussi afin que tout ce qui concerne le foncier fasse l'objet de discussions au plus près du citoyen ; nous en avons d'ailleurs nous-mêmes organisé à l'Hôtel de Ville de Toulon.

Pour ce qui concerne les flux, ce que vous avez évoqué, la pollution, le bruit :

- 1) on ne le dit pas assez mais ce projet va intégrer une voie réservée aux transports en commun ; c'est une révolution. Sur le territoire national, il existe très peu de secteurs où cela se fait, nous sommes pionniers dans ce domaine puisqu'il va même y avoir une halte, un arrêt organisé le long de l'A57 au droit du secteur de Sainte-Musse, ce qui permettra de mettre en connexion les voyageurs, y compris avec la future halte ferroviaire qui sera au droit de l'hôpital.
- 2) Nous sommes dans une organisation où la mobilité, l'intermobilité est privilégiée, c'est-à-dire des flux constants de circulation, ce qui veut dire moins de circulation parce que tout le monde sait que lorsqu'il y a des arrêts et des redémarrages on augmente la pollution.

M. Le PRÉSIDENT.- La pollution, et en plus lorsque le tunnel est fermé !

M. CHENEVARD.- Exactement.

On augmente et on complexifie les questions de mobilités, du transport en commun valorisé donc moins de pollution, moins de bruits puisque les revêtements qui seront mis sur le réseau vont atténuer le bruit de 30 %, puisqu'il y aura naturellement des murs anti bruit – cela répond à votre question – et donc globalement on a un projet qui ne sera pas livré avant 2025. L'horizon d'un projet à plus de 300 M€, c'est forcément la reprise des ouvrages d'art, des connexions, c'est un très gros chantier, mais qui va permettre de se retrouver dans un environnement beaucoup plus urbain qu'autoroutier, mais avec des flux de circulations bien mieux maîtrisés.

M. Le PRÉSIDENT.- Merci, Yannick. D'autres remarques, mes chers collègues ?

S'il n'y a pas de remarque, si vous le permettez je mets aux voix ces deux délibérations. Qui est favorable? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE :

ABSTENTION : 3 - M. BARLO - M. CIVETTINI - M. REBEC

(Adoption à l'unanimité.)

Elles sont adoptées, je vous en remercie.

n° 30. VILLE D'OLLIOULES - BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLLIOULES

M. Le PRÉSIDENT.- Le dernier chapitre concerne le bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision allégée du plan local d'urbanisme d'Ollioules. Nous suivons là l'avis de la Ville d'Ollioules.

Qui est favorable? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 79

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité.)

Il est adopté et je vous en remercie.

Je vous remercie et je lève la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 08.